



## Changement de rémunération variable

Par **Samuel08**, le **27/03/2009** à **00:31**

Bonjour à tous

Je suis commercial depuis 3 ans, salarié non cadre.

Je suis commissionné sur les ventes à 0.4 % en plus de mon salaire fixe.

Initialement, sur mon contrat de travail, tout est inscrit. Cette rémunération variable n'est pas plafonnée, et perçue tous les trois mois.

Mon patron vient de me faire part d'un changement de cette rémunération, en passant ma commission de 0.4% à 0.34 %, et en plafonnant le tout par dessus le marché.

En a t il le droit?

Merci de votre aide!